

# INDEX ÉGALITÉ 2026

Le CHPC s'engage pour l'égalité de genre

Index global  
**62**  
sur **100**

## Priorité 1

Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes



### Action concrète

Mise en place d'une **procédure de recrutement non genrée** et, à compétence égale, **priorisation du genre sous-représenté**

## Priorité 2

Lutter contre les stéréotypes pour garantir l'égalité dans les carrières des femmes et des hommes et favoriser la mixité dans les métiers



### Actions concrètes

**Communication sur les métiers stéréotypés** via des portraits d'agents (*sage-femme, ingénieur...*)

**Collégialité et mixité des entretiens et composition équilibrée des jury** des concours/examens professionnels (*dans la mesure du possible*)

## Priorité 3

Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle



### Actions concrètes

**Dispositifs d'aide à la parentalité** (*berceaux en crèches à des horaires atypiques, salles d'allaitement, reconnaissance des périodes de parentalité dans le calcul de l'ancienneté et l'accès à la promotion professionnelle*)

**Remplacement automatique des congés maternité** dans les services de soins

Trois premières priorisations dans l'accord des **temps partiels de choix** sont en lien avec la charge familiale

## Priorité 4

Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes



### Actions concrètes

**Formation des encadrants à la gestion des stéréotypes**

Adoption d'une **politique zéro tolérance**

## Priorité 5

Faire du CHPC un environnement inclusif



### Action concrète

Prise en compte systématique dans le processus décisionnel de la **proportion de femmes et d'hommes concernés** (*ex : achat des tenues de travail mixtes sur patron femme*)

## QUELQUES CHIFFRES

**6 %**  
Écart global rémunération fonctionnaires  
(à filière/cat. hiérarchique équiv.)

**9 %**  
Écart global rémunération contractuels, (à cat. hiérarchique équiv. - hors primes et indemnités, 14,3 % en les incluant)

**10 hommes**  
parmi les 10 rémunérations les plus élevées

**18,1 %**  
Écart taux promotion de corps

**2 %**  
Écart taux promotion de grade

Démographie naturelle du CHPC



## CÔTÉ MÉDECINS

**50 %** sont des femmes

**7/13**  
médecins titularisés cette année sont des femmes

**1/3**  
des postes à responsabilité médicale sont féminins

Résultat de la réalisation de temps de travail complémentaire et/ou additionnel effectué sur la seule base du volontariat par les agents concernés

En 2025, la somme des 10 plus hautes rémunérations du CHPC s'élevait à 1 838 904 €